

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2025

---

RENFORCEMENT DE LA SÛRETÉ DANS LES TRANSPORTS - (N° 636)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° 41

présenté par  
M. Gouffier Valente

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 21, substituer aux mots :

« de trois mois »

les mots :

« prévu au IV ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.